

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming.
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BULLETIN

Voici ce qu'on lit dans une correspondance adressée de Rome à un journal religieux de Paris, au sujet de la prétendue maladie du Pape.

“ L'alarme répandue par les correspondances des journaux allemands de Berlin, au sujet de la maladie du Pape, est sans fondement sérieux : Dimanche, Léon XIII a admis plusieurs personnes à sa messe, et a donné la communion ; lundi, le Pape, un peu fatigué à la suite d'un refroidissement insignifiant, n'est pas sorti de ses appartements ; mais a reçu le Secrétaire d'Etat, et a causé longtemps avec lui. Aujourd'hui mardi, il a repris ses audiences. On a été très étonné à Rome, à la réception des nouvelles alarmantes répandues en Allemagne.”

* * *

L'Académie des Arcades de Rome célébrait, le 15 décembre dernier, le deuxième centenaire de sa fondation. Le 16 au matin, les académiciens se sont réunis dans la basilique de Sainte-Marie *in Cosmedin*, où ils ont assisté à une messe solennelle pour le fondateur de cette académie, J. M. Crescembeni, qui avait été chanoine archiprêtre de cette basilique.

Dans l'après-midi, une séance solennelle a été tenue dans la grande salle de la chancellerie pontificale, où le custode de l'Académie, Mgr Augustin Bartholini, annonça aux membres de cette insigne société que S. S. Léon XIII, qui, en 1852, fut reçu parmi les Arcades, sous le nom de Néandre Heraclée, venait d'adresser à ses confrères des distiques latins. Le custode de l'Arcadie en a donné lecture. S. Em. le cardinal Parocchi a prononcé ensuite un beau discours, traitant de l'influence de la poésie sur la civilisation. Des lectures publiques ont été faites ensuite pour célébrer le centenaire.

* * *

Le 23 décembre dernier, suivant l'usage, le Souverain Pontife a reçu les hommages du Sacré-Collège, a fait l'analyse de sa dernière encyclique, et a prêté des désastres à l'Italie, si elle continue ses attaques contre l'Eglise.

Ce sont les catholiques qui sont les véritables vainqueurs dans les élections du dimanche 20 décembre à Rome. L'union romaine avait présenté vingt-cinq candidats, qui sont arrivés en tête, et il paraît qu'elle aurait pu présenter une liste complète avec des chances de succès.

Il s'agissait d'élections administratives. Il y a eu 22 mille absentions, et seulement 17 mille votants. Les catholiques, qui.

arrivent en tête, siégeront avec les candidats des listes de concentration, qui ont passé au nombre de 57.

* **

Dans une lettre adressée par le Souverain-Pontife au cardinal Bausa, archevêque de Florence, on lit ce qui suit : " Nous avons " décrété que le culte de piété rendu à la Sainte Famille soit " conservé, sans introduction d'aucune façon nouvelle de le pratiquer, dans les conditions où, par l'autorité de ce Siège Apostolique, il a été approuvé,... selon les statuts de la pieuse association que Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie IX, a " approuvée et recommandée par sa Lettre du 5 janvier 1870, en " exprimant, dans l'espoir assuré des meilleurs fruits, le souhait " qu'elle se développât chaque jour davantage.

" Nous adressons Nos vœux au Seigneur, pour que l'esprit propre de la Société dont il est question se répande de plus en plus parmi les fidèles, et Nous ne doutons pas que les Evêques et tous les ministres de l'Eglise ne fassent des efforts dans ce but. Nous avons donné ordre à Notre Congrégation des Saints Rites, de vous envoyer une formule de prière que Nous avons fait composer et publier, à l'usage des fidèles, pour la consécration de leurs maisons à la Sainte Famille, et aussi un modèle de prière quotidienne à reciter, par les fidèles, en l'honneur de la Sainte-Famille."—(20 novembre 1890.)

* **

La presse allemande, dit un correspondant français de Rome, et même les journaux catholiques de ce pays annoncent périodiquement que S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté va prochainement donner sa démission, pour céder son poste au cardinal Vannutelli. Les uns disent qu'il s'agit du cardinal Vannutelli actuellement encore prononcé à Lisbonne, d'autres qu'il s'agit du cardinal Vannutelli ancien nonce à Vienne.

Ces nouvelles cachent toute une manœuvre. Les allemands préféreraient certes le dernier : ils espèrent qu'un ancien nonce de Vienne serait favorable à leurs intérêts, et accusent indirectement le cardinal Rampolla d'être très favorable à la France.

Il n'est nullement question d'enlever à son poste le cardinal Rampolla. Au contraire, le Souverain Pontife ne cesse de lui témoigner la plus grande confiance comme la bienveillance la plus absolue ; et, dans le corps diplomatique en général, on se loue des manières franches et courtoises du cardinal, qui est un bon et habile diplomate, mais aussi un digne et saint prêtre, ce qui lui attire le respect de tous ceux qui le connaissent.

Chaque matin, le cardinal est debout à cinq heures, pour remplir ses devoirs religieux, célébrer le Saint Sacrifice de la messe, et réciter son office. Le mardi et le vendredi exceptés, il travaille avec le Pape, de neuf à onze heures, puis avec le substitut de la secrétairerie, Mgr Moceni, et avec le secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires Mgr Ferrata. C'est sur les instances

seules de Léon XIII que le cardinal a accepté le poste de Secrétaire d'Etat.

..*

On espère que l'intervention de l'empereur d'Autriche mettra fin aux difficultés soulevées en Hongrie par l'affaire des mariages mixtes et du baptême des enfants. L'empereur doit avoir donné au nonce, Mgr Galimberti, des assurances formelles à ce sujet.

On annonce que les catholiques maltais ont adressé à leur évêque, Mgr Pace, une série d'adresses recueillies dans un volume, qui va être présenté au Souverain-Pontife; ces adresses expriment la satisfaction des Maltais pour l'heureuse conclusion des négociations qui les intéressaient. Le volume débute par une lettre explicative de l'évêque de Malte.

..*

En France, on s'occupe beaucoup des lois fiscales inspirées par M. Brisson, contre les congrégations religieuses. M. Charles Laurent, qui en fait une étude dans le journal *Le Jour*, trouve que ces lois, quand elles s'adressent aux congrégations vouées aux œuvres charitables, comme les Lazaristes et les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, constituent une " iniquité passant l'imagination, et déconcertant toute loyauté. On oublie, dit-il, qu'il y a tout un peuple " de vaillants serviteurs de la bonté humaine, réfugiés dans des " maisons largement ouvertes, sous le modeste costume que leur " à donné Vincent de Paul.

" C'est à ces missionnaires lazarisistes, c'est à ces Filles de la " Charité, que le fixe réclame aujourd'hui des droits monstrueux!... " Ils ne tirent bénéfice d'aucune exploitation, ils ne font rien " ils ne font valoir aucun capital. Quand ils meurent cependant, " le Trésor exige de leurs compagnons survivants, en dehors des " droits ordinaires, ce qu'on appelle le droit d'accroissement, " quoique l'actif social ne se trouve en rien augmenté par leur " disparition.....

" Il arrive même que le gouvernement demande, à ces congrégations, des missionnaires ou des sœurs pour quelque expédition " lointaine et meurtrière... Il en meurt en route—... Eh bien, à " chacun de ces décès, il y a un employé de l'Etat qui pointe, sur " ses mandats, une unité de plus, et qui élève de deux ou trois " mille francs la carte à payer par la maison-mère, pour acquitter " le droit d'accroissement!

" Vous savez que les Filles de la Charité n'ont rien qu'elles ne " donnent..., qu'elle s'épuisent en soins touchants..., et quand il " arrive que l'une d'elles succombe, vous admettez que la mort de " cette pauvre fille vous rapporte deux mille francs, qu'elle n'a " vait pas!

" Il faut en finir avec cette dureté injuste!"

Telles sont les conclusions de M. Charles Laurent, qui fait partie du Conseil municipal de Paris.

LES PSAUMES DU BREVIAIRE

(Suite.)

PSAUME XVI.—EXAUDI, DOMINE.

Comme le titre l'indique et comme le contenu le confirme, ce psaume est une prière de David persécuté par Saül. Il le composa probablement à l'époque où, caché dans le désert de Maon, il était enfermé par le roi et ses gens comme dans un cercle. Une incursion subite des Philistins força Saül à cesser la poursuite de son rival, qui échappait ainsi au plus grand danger (I Rois, xxiii, 25-28). Fort de son bon droit et de son innocence (1-4), le psalmiste demande le salut et décrit les méfaits de ses ennemis (5-12). Que Dieu donc punisse les méchants et délivre le juste (13-15).

PARAPHRASE. —¹ Seigneur, entendez ma justice, faites à ma cause, qui est juste, un accueil favorable, écoutez ma supplication, prêtez l'oreille à ma prière qui ne sort pas de lèvres trompeuses. ² Que mon jugement procède de votre visage, vienne de vous; que vos yeux considèrent l'équité de ma cause. ³ Vous avez éprouvé mon cœur et vous l'avez visité la nuit, c'est-à-dire par le malheur: vous m'avez éprouvé comme le métal par le feu de l'adversité, et il ne s'est point trouvé en moi d'iniquité. ⁴ Pour que ma bouche ne célèbre pas les œuvres des hommes, les œuvres mauvaises ordinaires aux hommes, conformément aux prescriptions de vos lèvres, j'ai suivi des voies austères; d'après l'hébreu: ma bouche ne dépasse pas ma pensée, c'est-à-dire mes paroles sont sincères: quant aux actes de l'homme, selon la parole de vos lèvres, je me suis gardé des voies du violent.

⁵ Affermissez mes pas dans vos sentiers, afin que mes pieds ne chancellent point; selon l'original, mes pieds n'ont pas été ébranlés. ⁶ J'ai crié vers vous, car toujours vous m'avez exaucé, ô Dieu; inclinez vers moi votre oreille et écoutez mes paroles. ⁷ Faites éclater vos miséricordes, vous qui sauvez ceux qui espèrent en vous. ⁸ Contre ceux qui résistent à votre droite, gardez-moi comme la prunelle de l'œil. A l'ombre de vos ailes protégez-moi⁹ contre les impies qui me persécutent, et l'hébreu continue: contre les ennemis de mon âme qui m'entourent. Selon la Vulgate: Mes ennemis ont environné mon âme. Ils ont fermé leur cœur, littéralement, leur graisse à la pitié; leur bouche a proféré des paroles arrogantes. ¹⁰ Après m'avoir repoussé, ou suivant l'hébreu, à chaque pas, maintenant ils m'assaillent; ils ont résolu

d'abaisser leurs yeux vers la terre pour suivre mes traces ; d'après le texte original, ils m'épient pour me renverser par terre, pareils au lion, etc. ¹² Ils se sont saisis de moi comme le lion prêt au carnage et comme le lionceau qui habite dans un fourré se jettent sur leur proie.

¹³ Levez-vous, Seigneur, marchez à sa rencontre, présentez-vous devant lui et terrassez-le, mon ennemi ; arrachez mon âme à l'impie, votre épée ¹⁴ aux ennemis de votre main. Seigneur, séparez-les, dès leur vie même, du petit nombre de vos fidèles qui sont sur la terre. La coupe des phrases dans le texte hébraïque est différente : Arrachez-moi des mains de l'impie par votre glaive et des hommes par votre main. Seigneur, des hommes de ce monde ; leur part est dans cette vie. Vous remplissez leur ventre de vos trésors. La Vulgate reprend : Leur ventre est rempli de vos trésors, mot à mot, de vos biens cachés. Ils sont rassasiés de fils et ils laissent leurs richesses à leurs enfants. ¹⁵ Pour moi, dans mon innocence, je partirai en votre présence, je contemplerai votre face et je serai rassasié, quand apparaîtra votre gloire, ou selon l'hébreu, au réveil, c'est-à-dire, après la mort, je serai rassasié de votre vue.

APPLICATIONS LITURGIQUES.—10 Aux Matines du dimanche, le prêtre demande à Dieu par ce psaume la grâce de triompher de tous ses ennemis, de ceux particulièrement qui le portent à négliger ses devoirs sacerdotaux, et la force d'accomplir de bon cœur pour sa gloire les obligations pénibles de son ministère *Propter verba labiorum tuorum ego custodivi vias duras.*

Le verset 8, à Complies, nous place sous la garde délicate et la protection maternelle de Dieu pour la nuit.

20 A la fête de sa Prière au mont des Olivives, Jésus en prévision des souffrances cruelles de sa passion, s'adresse instamment à son Père et lui demande, au nom de sa justice absolue et de son innocence parfaite, au nom des durs travaux qu'il a supportés pour les hommes, d'être délivré des assauts de ses ennemis. Il décrit la haine qu'ils lui portent et réclame défense et protection. S'ils réussissent dans leur crime, Jésus espère au moins qu'un jour la justice de sa cause sera reconnue et que son humanité sortie du tombeau jouira des rassasiements de la gloire du ciel.

30 Le verset 3 s'est réalisé littéralement et proprement en saint Laurent, diacre ; aussi sert-il d'antienne aux Malines de sa fête. Dieu par la main de ses persécuteurs a éprouvé par le feu sa fidélité, et le martyr étendu sur le gril où rôtissaient ses chairs a pu dire à Dieu et à ses bourreaux qu'il n'y avait pas de péché en lui. Le psaume xvi est donc la prière du saint, réclamant justice, faisant valoir son innocence et trouvant dans l'espoir de voir bientôt le Sauveur un adoucissement aux atroces douleurs, que ses cruels persécuteurs lui faisaient endurer.

E. MANGENOT,

Professeur d'Ecriture Sainte.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

CONSTITUTION *DEI FILII*

PROLOGUE

(*Suite.*)

V.—RÉSULTATS DU CONCILE DE TRENTE ET PROJETS SOUMIS AU CONCILE DU VATICAN, PAR RAPPORT AUX RELATIONS DES MEMBRES DE L'ÉGLISE AVEC LE SOUVERAIN PONTIFE.

1. *Résultats du Concile de Trente à cet égard.*

“ En outre, grâce à ce concile, les liens qui unissent les membres de l'Église à son chef visible ont été resserrés; et une vigueur nouvelle a été donnée à tout le corps mystique de Jésus-Christ.”

Un corps est vigoureux lorsque tous ses membres remplissent bien les fonctions qui leur reviennent; il en est de même pour toute société. Il en est de même en particulier pour l'Église, et comme les fonctions principales y appartiennent au Souverain Pontife, la force et la santé de ce corps mystique de Jésus-Christ dépendent, avant tout, des rapports des enfants de l'Église avec son chef visible, le vicaire de Jésus-Christ. Or, les enfants de l'Église peuvent être envisagés sans tenir compte de la société civile dont ils font partie, ou bien ils peuvent être considérés comme citoyens d'un Etat; et, d'autre part, tout Etat doit être chrétien et catholique, aussi bien que les individus qui le constituent. Le bien de l'Église demande donc que les rapports des individus et des Etats avec le Souverain Pontife soient conformes aux règles établies par Jésus-Christ. Cela posé, voyons ce que le Concile de Trente a fait pour amener cette conformité et pour resserrer les liens qui doivent unir le Souverain Pontife à tous les catholiques et à tous les Etats.

Le grand schisme d'Occident avait introduit, dans plusieurs régions, un esprit de défiance et d'insubordination vis-à-vis du chef de l'Église. Le Concile de Constance mit fin à ce schisme déplorable par l'élection de Martin V; mais voulant prévenir toutes les difficultés que pourraient faire les trois papes entre lesquels le monde catholique se partageait, il avait prélué à cette élection par deux décrets qui affirmaient la supériorité du concile sur le pape; et ces décrets furent regardés par divers théologiens comme des définitions dogmatiques qui plaçaient la papauté au dessous du corps épiscopal. Le même Concile se laissa dominer, dans plusieurs autres de ses actes, par la préoccupation de mettre fin au schisme et d'en empêcher à tout jamais le renouvellement.

C'est dans cet esprit, qu'à sa trente-neuvième session, tenue le 9 octobre 1417, un mois avant l'élection de Martin V, il ordonna la convocation périodique et à brefs intervalles de conciles œcuméniques. Le premier devait se réunir cinq ans après celui de Constance, le second sept ans après le premier, et les autres de dix en dix ans. Le pape pouvait abréger ce terme, avec l'approbation des cardinaux, mais non le proroger ; on lui laissait le choix du lieu où le concile s'assemblerait, mais il devait désigner ce lieu avant la séparation des Pères du concile précédent et de leur consentement.

Une pareille mesure n'était pas seulement inspirée par la défiance ; elle tendait à priver les papes du gouvernement de l'Église universelle pour le transporter aux mains du corps épiscopal ; elle avait donc quelque chose d'anarchique.

Ces divers décrets de Constance, qui n'avaient point reçu la sanction papale et qui, par conséquent, étaient sans autorité, furent renouvelés par le Concile de Bâle, qui se transforma en conciliabule et devint formellement schismatique.

C'est à l'encontre de ces tentatives subversives de la hiérarchie, que le Concile de Florence présidé par Eugène IV, et que le cinquième Concile de Latran, tenu par Jules II et Léon X, affirmèrent les droits inaliénables du Souverain Pontife. Or, ce sont les doctrines professées à Florence que le Concile de Trente embrassa résolument.

Dès le commencement de ses travaux, quelques voix s'élevèrent, il est vrai, en faveur des théories du Concile de Bâle ; mais la grande majorité des Pères refusa de rien entreprendre qui ne fût conforme à l'ancienne tradition. Elle témoigna ensuite, dans tous ses actes, le plus grand respect pour l'autorité du vicaire de Jésus-Christ. Ce respect et cette dépendance s'affirmèrent spécialement au dernier chapitre de sa dernière session. Nous y lisons, en effet, ce qui suit : " Finalement le saint concile déclare que toutes les choses, en général et en particulier, qui, sous quelques clauses et en quelques termes que ce soit, ont été établies touchant la réformation des mœurs et la discipline ecclésiastique dans le présent saint concile, tant sous les souverains pontifes Paul III et Jules III, d'heureuse mémoire, que sous le très saint Père Pie IV, ont été ordonnées et doivent être entendues de manière que l'autorité du siège apostolique soit toujours respectée."

Le même concile avait commencé la rédaction d'un *index* des livres prohibés. Il prie le Souverain Pontife de vouloir bien le terminer. Il lui demande aussi de faire publier le catéchisme, le missel et le bréviaire, et de donner une édition correcte de la *vulgate*. Enfin il exprime la confiance que les papes voudront bien résoudre les difficultés qui s'élèveront, par la suite, au sujet des décrets qu'il a portés, et qu'ils s'occuperont des remèdes à apporter aux maux qui se produiront dans la chrétienté. Il les supplie d'employer pour cela les moyens qu'ils estimeront les plus convenables et d'assembler, s'ils le jugent à propos, des conciles œcuméniques.

L'esprit qui dicta ces déclarations était absolument opposé à celui que nous avons vu prévaloir dans certaines sessions, à Constance et à Bâle. Les membres de ces deux dernières assemblées, ou du moins plusieurs d'entre eux, prétendaient exercer une autorité indépendante de celle du pape ; ils voulaient, par la convocation de conciles périodiques imposés au pontife romain, transporter le gouvernement de l'Eglise des mains du vicaire de Jésus-Christ en celles des simples évêques. Le Concile de Trente déclare, au contraire, qu'il ne faut interpréter aucun de ses décrets que dans un sens favorable à l'autorité du successeur de saint Pierre. C'est à lui seul, et non plus à des conciles futurs, qu'il confie humblement le soin d'appliquer ses décisions, et de préserver l'Eglise de Dieu des dangers qu'elle aura à courir.

Les Souverains Pontifes répondirent à cette confiance du Concile de Trente. Ils éditèrent avec un soin scrupuleux les ouvrages demandés par le concile, et d'autres encore, et instituèrent diverses congrégations pour l'interprétation et l'application de ses décrets.

Malheureusement le courant schismatique, qui s'était manifesté à Constance et à Bâle, subsistait toujours. L'esprit de défiance et d'insubordination qui avait pris naissance au temps du séjour des Papes à Avignon et surtout au temps du grand schisme, avait relâché le nerf de la discipline. Il avait produit mille abus qu'aucune autorité n'avait la force de réprimer : les désordres du clergé, l'ignorance du peuple et son mépris pour l'Eglise, c'est à-dire toutes les causes qui ouvrirent les portes de la Bohême aux hérésies de Jean Huss, celles des pays du Nord, celles même de la France aux enseignements de Luther et de Calvin. Ce fut encore ce même esprit d'indocilité qui résista à l'influence salutaire du Concile de Trente, particulièrement en France. Nos ancêtres avaient formulé dans la *Pragmatique sanction* de Bourges les principes émis à Bâle. Ce levain, resté caché tant qu'il fallut défendre notre pays contre l'invasion du calvinisme, fermenta sous Louis XIV, et c'est lui qui engendra le gallicanisme. Le gallicanisme affirmait, en effet, la supériorité du concile sur le pape ; il ne s'inquiétait guère ni des actes des congrégations romaines, ni des droits du Saint-Siège en matière de liturgie.

Enfin ce triste esprit porta des fruits plus déplorable encore, durant le courant du xviii^e siècle. Sous les inspirations du jansénisme, tous les liens de la hiérarchie furent méconnus ; on songea à subordonner, non plus seulement le pape aux évêques, mais encore les premiers pasteurs aux curés et au peuple. Ces théories furent formulées dans la *Constitution civile du clergé*.

Cependant l'esprit du Concile de Trente exerça, lui aussi, son action sur le Royaume très chrétien. Il rapprocha la France de Rome, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième ; il la sauva alors de l'hérésie. Ce sont ces temps bénis qui admirèrent saint François de Sales et saint Vincent de Paul, et qui donnèrent naissance aux séminaires. Le Gallicanisme vint lutter contre cet esprit, mais en subit encore l'influence. Si les Gallicans rejetaient les décrets de Florence, ils s'inclinaient de-

vant ceux de Trente, et les formules de la déclaration de 1682 furent moins hostiles au Saint Siège que celles de la *Pragmatique sanction* : celle-ci se prononçait, en effet, pour la tenue périodique des conciles, tandis que la déclaration de 1682 ne le fit point. Enfin ce sont les principes posés à Trente qui préservèrent le clergé français du schisme, soit à la fin du XVIII^e siècle lorsqu'il préféra la mort et l'exil à la *Constitution civile du clergé*, soit, au commencement du XIX^e siècle lorsqu'il se soumit à un concordat qui brisait l'ancienne organisation de l'Eglise de France et qui était le plus grand acte d'autorité que la papauté eût jamais accompli.

L'autorité spirituelle du Souverain Pontife doit être respectée par la société civile aussi bien que par les particuliers. Or, c'est un devoir que cette dernière accomplit très difficilement. Aussi l'esprit du Concile de Bâle dut-il presque tous ses triomphes aux efforts de l'Etat qui travaillait partout à tenir l'Eglise dans sa dépendance. Ce fut l'insubordination de l'Etat vis à vis des lois de Dieu et de l'Eglise, ce furent ses prétentions à s'immiscer dans les matières ecclésiastiques qui produisirent la *Pragmatique sanction* de Bourges et les quatre articles de 1682, qui animèrent les parlements du XVIII^e dans leur lutte contre l'épiscopat en faveur du jansénisme, qui donnèrent naissance à la *Constitution civile du clergé* et aux théories révolutionnaires de la liberté de conscience et des cultes.

Le Concile de Trente avait voulu remédier à cet esprit payen qui présidait au gouvernement des peuples catholiques, à ce mal social qui était la source de tant de maux particuliers, à ce vaselage de l'Eglise qui livrait les évêchés, les abbayes et les prébendes à des fils de famille sans vocation, engendrait le cumul des bénéfices, mettait obstacle à la résidence des bénéficiers et causait presque tous les abus qu'il fallait déraciner. Il avait préparé pour la réforme des princes, un décret en douze articles, dont le *schema* nous a été conservé (THEINER, *Acta genuina Concilii Tridentini*, tome II, pages 384-386).

Mais les princes que ce projet atteignait, s'opposèrent à ce qu'il fût promulgué (Voir PALLAVICIN, *Hist. du Concile de Trente*, liv. XXII et XXIII). Le Concile dut céder dans la crainte d'être obligé d'interrompre ses travaux. Il réduisit donc le décret projeté à un chapitre (sess. XXV, ch. xx, de *reformatione*) qui rappelle d'une manière générale aux Etats chrétiens leur obligation de respecter les droits et les lois de l'Eglise. Malgré cette lacune, les décisions du saint Concile contribuèrent puissamment à entraver la marche de l'esprit payen et athée qui cherchait partout à envahir la législation et la constitution des nations catholiques.

Il serait difficile de suivre en détail l'influence que les lois du Concile de Trente exercèrent à cet égard. Cependant cette influence fut réelle. Mieux elle fut acceptée, soit par les églises particulières, soit par les sociétés temporelles, mieux la discipline garda son nerf, mieux aussi la religion conserva son empire sur les esprits, sur les cœurs et sur les mœurs, *hinc arctior membrorum cum visibili capite communito, universoque corpori Christi mystico additus vigor.*

2. *Actes du Concile du Vatican et projets élaborés pour ce Concile, par rapport aux relations des membres de l'Eglise avec le Souverain Pontife.*

Le concile du Vatican continua l'œuvre des conciles de Florence et de Trente ; car les erreurs inaugurées à Constance, à Bâle et dans la *Pragmaticque sanction*, s'étaient développées et avaient porté leurs fruits : elles avaient produit le Gallicanisme et les théories qui de nos jours réclament et préparent la complète séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le concile frappa le Gallicanisme, en définissant la souveraine autorité et l'infaillibilité du Pontife Romain. Nous aurons à revenir sur ces définitions.

Le *schema* dogmatique sur l'Eglise affirmait, en outre, dans ses derniers chapitres, la nécessité de l'harmonie qui doit régner entre l'Eglise et la société civile. Après avoir rappelé l'origine et les droits de la puissance civile, il proclamait aussi trois droits principaux de l'Eglise, que l'Etat viole trop souvent à notre époque : ses droits sur l'éducation de ses enfants et surtout de ses clercs, ses droits par rapport à l'institution des ordres religieux, enfin son droit de posséder des biens temporels.

La vénérable assemblée n'eut point le temps de transformer ce projet en constitution ; mais les enseignements qu'il renfermait sont entrés, depuis lors, dans les encycliques promulguées par Léon XIII sur la *Constitution chétienne des Etats*, sur la *Liberté* et sur les *principaux devoirs des chrétiens*.

Les questions pratiques que soulèvent les relations de l'Eglise et de l'Etat ont été aussi l'objet de quelques-uns des *schemata* et des *postulata*, que nous avons déjà rencontrés sur notre chemin.

Ajoutons, que parmi les commissions qui préparèrent les décrets du concile, l'une d'elles, la commission *politico-ecclésiastique* avait été chargée d'étudier les modifications à introduire dans la législation canonique, en raison des conditions faites à l'Eglise par la législation civile et les dispositions des divers Etats. Son président, le cardinal de Reisach, lui traça un programme extrêmement intéressant (Voir Ceconi, *document LXIII*). Il était partagé en trois parties dont chacune répondait à l'un des trois pouvoirs de l'Eglise : le *magistère*, le *ministère* et le *régimen*.

Au point de vue du *magistère*, la commission eut à s'occuper de ce qui concerne la libre publication des constitutions dogmatiques des Souverains Pontifes ; les instructions pastorales des évêques, la liberté de la prédication et de l'instruction religieuse, les écoles primaires, les collèges, les écoles professionnelles et industrielles, les universités, les prêtres et les autres ecclésiastiques remplissant une fonction dans les écoles du gouvernement, enfin l'instruction et l'éducation des clercs.

Au point de vue du *ministère*, la commission eut à étudier les questions qui regardent le libre exercice du culte divin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices sacrés, l'observation des fêtes, l'administration des sacrements, le soin des soldats et des

prisonniers, la communion *in sacris* avec les hérétiques, les obstacles mis par les lois civiles à la réception des hétérodoxes dans l'Eglise, la sépulture et les cimetières.

Au point de vue du *gouvernement*, elle eut à examiner les matières suivantes : revendication des droits que l'Eglise possède de porter des lois, de les publier, de les exécuter et d'exercer son pouvoir judiciaire ; érection et constitution des tribunaux ecclésiastiques ; exécution de leurs sentences et nature des peines qu'ils peuvent porter ; admission à la cléricature et entraves mises à la liberté de l'Eglise en ce point ; droits et privilèges des clercs ; intervention du pouvoir civil dans la nomination et l'élection des évêques : sa coopération soit à l'élection aux bénéfices soit à leur collation : droit des évêques à la nomination de leurs coadjuteurs ; droit de patronage ; concours pour la collation des bénéfices ; biens immeubles des églises, leur propriété et leur administration ; causes et corporations pieuses ; ordres religieux et congrégations ; confréries ; mariage ; tribunaux pour les causes matrimoniales, leur autorité, leur procédure, exécution de leurs sentences ; lois civiles qui déterminent les rapports entre catholiques et non catholiques ; conventions diverses entre le Siège Apostolique et les chefs d'Etats ; nonces et légats apostoliques.

Les projets de décrets rédigés conformément à ce programme par la Commission politico-ecclésiastique furent soumis à la Congrégation directrice des travaux préparatoires au Concile. Mais quoique cette congrégation n'ait fait subir que des modifications peu nombreuses et de pure forme aux *schemata* des autres commissions, elle écarta tous ceux de la Commission politico-ecclésiastique " Ces projets, dit Mgr Ceconi (*Histoire du Concile du Vatican*, tome I, p. 272), parurent avoir été préparés d'une manière trop abstraite, et, par conséquent, ne pas être d'une grande utilité pratique ; du reste, un certain nombre rentraient dans le domaine des autres commissions. Il ne faut pas non plus oublier que la matière était des plus épineuses. Quelles mesures pratiques pouvait-on bien imaginer avec quelque chance de succès, à une époque où le pouvoir civil, dont il faut absolument tenir compte ici, se pose en ennemi ou se soucie fort peu de tous les décrets ecclésiastiques ? Si la prudence conseillait à l'Eglise de s'abstenir de lois agressives, l'honneur lui défendait d'en faire d'inutiles. Enfin, dès l'origine, il régnait dans l'esprit des membres de la Congrégation directrice une certaine indécision sur l'objet des études de la Consulte politico-ecclésiastique : il ne faut donc nullement s'étonner de lui voir abandonner un dessein, qui, au premier abord, avait semblé si facile à réaliser."

" Bien que les travaux de la Commission politico-ecclésiastique n'aient pas eu de résultat pratique, ajoute le même auteur (*Ibid.*, p. 307), on serait bien loin de la vérité, si l'on en concluait qu'ils ont été de peu d'importance, ou moins habilement conduits que ceux des autres consultes. Si cette première tentative de réunir en corps de lois les questions relatives aux rapports de l'Eglise et de l'Etat n'a pas été couronnée de succès, les causes que j'ai indi-

quées expliquent suffisamment pourquoi. J'espère cependant qu'un temps viendra où l'on pourra renouveler cet essai, avec la certitude d'un heureux résultat. Ce sera, lorsque cet incessant, ce rapide mouvement social et politique dont nous sommes les témoins, qui chaque jour nous fait assister aux spectacle d'événements si terribles et le plus souvent inattendus, touchera à sa dernière période. A moins que ne survienne la fin du monde, cette période sera certainement suivie d'une ère toute nouvelle dans l'histoire de l'humanité. J'ignore quelles institutions, parmi les anciennes, subsisteront encore, mais ce dont je suis certain, c'est qu'il en est une au moins qui survivra. Ce jour-là, les princes, si toutefois il en est encore, mais en tout cas les peuples, instruits par une longue et cruelle expérience qu'il n'y a loin d'elle aucun bien à espérer, ni en cette vie, ni en l'autre, lui demanderont les moyens de recouvrer le repos ici-bas et d'atteindre la félicité éternelle."

Nous sommes encore bien loin de ce temps et nous ne savons si cette prédiction se réalisera jamais. Quoi qu'il en soit, le Concile du Vatican ne constitua point de délégation correspondant à la Commission politico-ecclésiastique, attendu que les projets de cette Commission ne devaient point lui être soumis. Néanmoins nous avons vu qu'il ne s'était point désintéressé des questions sur lesquelles portaient ces projets.

J. M. VACANT,

Professeur de théologie.

A TRAVERS LES SOUSCRIPTIONS DU CARMEL

Monsieur le Directeur

Je lis votre *Propagateur*, ce qui n'est pas sans mérite auprès de vous, j'en suis sûr. Je vous dirai en passant que j'avais longtemps désiré une semblable publication et, quand elle se rapprochera un peu plus du Catalogue (sans en être un cependant), ce sera pour moi une œuvre parfaite. Mais disons que ce n'est qu'une simple affaire de goût qui varie comme les couleurs.

Depuis quelque temps, vous publiez les listes de souscriptions en faveur du Nouveau Carmel ; voilà pour le quart d'heure ce dont je veux vous entretenir.

Pour moi, ces listes sont d'une grande instruction ; j'ai hâte de voir arriver le numéro qui m'en apportera de nouvelles. N'allez pas croire, cependant, que c'est pour en calculer le montant ; d'autres le feront, surtout les intéressés comme vous. Moi je m'occupe à lire à travers les souscriptions.

Vous ne sauriez croire à combien de réflexions cette lecture m'engage et me tient captif. J'y vois les pauvres et les riches, les grands et les petits ; quelques-uns, par tempérament, prudence ou sincère humilité se voilent de l'anonyme, je m'incline devant leur volonté et je passe à ceux qui agissent par le principe que nous de-

vons l'exemple à nos frères, que le Père Céleste est glorifié des œuvres qui paraissent, sans ostentation il est vrai mais franchement tout de même. J'ai pour ces deux classes de personnes beaucoup de respect et d'admiration ; chacune à ses raisons, mais, tout de même, je n'en considère pas moins qu'au milieu de tout cela, cette œuvre que vous avez tant à cœur, prospère et grandit comme tout ce que Dieu bénit. A travers ces souscriptions, je n'ai pas été surpris de voir les noms de Mr le Grand-Vicaire Maréchal et de Mr Racicot, le Procureur de l'Evêché. " C'est cela, me dis-je, voici des intelligences qui comprennent les œuvres de Dieu ". A la tête d'une œuvre colossale qui a fait plier les épaules à tant d'autres avant eux, ils se sont dit : Il faut prêter à Dieu et ce sera le moyen de réussir ". Ce n'est pas, sans doute, la première offrande qu'ils font à Celui qui remet au centuple, mais soyez sûr que, si je n'ai pas été surpris de leur action, je n'en ai pas moins été excessivement touché. Quel plus bel exemple, me disais-je, pour ceux qui se plaisent d'avoir trop à faire pour concourir dans une œuvre quelconque. Leur exemple m'a remis à la mémoire ce trait de la mère Caron : Fatiguée par une de ses dettes criardes, que vous ne connaissez pas, j'espère, elle demande un jour à la Sœur Econome de la Providence de lui donner quelqu'argent. Celle-ci lui dit en souriant ; " Ma bonne mère, je n'ai que quelques pièces de monnaie et vous savez que l'on doit venir à la fin du jour en réclamant beaucoup ". " C'est bien dit-elle, donnez ce que vous avez ". Prenant une autre sœur pour l'accompagner dans la visite des pauvres, elle s'empressa de prêter à Dieu comme elle le devait, dans la personne du plus indigent de ses pauvres. Elle continua ensuite la visite de la nombreuse clientèle qui l'attendait. En rentrant au couvent, elle vit son Econome venir à elle lui annonçant avec joie qu'un Bienfaiteur était venu verser une somme considérable pendant son absence. Je le savais bien, dit la bonne Mère Caron, qu'on ne perd jamais en prêtant au Bon Dieu ; et elle entra aussitôt à la Chapelle pour remercier le Seigneur de lui avoir rendu si vite au centuple.

Il en sera de même de tous ceux qui, à l'exemple des âmes éclairées et compatissantes, trouveront le moyen de venir en aide à ceux qui ont besoin de leurs secours, sans pour cela nuire à leurs propres affaires. J'ai lu encore bien d'autres choses à travers les souscriptions du Carmel : Peut-être vous le dirai-je un jour !

UN PRÊTRE, LECTEUR DU PROPAGATEUR.

Les Passions, cinquième retraite de Notre-Dame de Paris par le R. P. Félix de la compagnie de Jésus 1 vol in-12 Prix : 75 cts

L'Instruction publiée dans ce Numéro vient de ce livre.

A V I S

A l'instar des journaux quotidiens nous publierons à l'avenir, de temps à autre, des notes et des questions et réponses sur diverses matières de droit et de jurisprudence.

Un rédacteur spécial est chargé de la direction de cette partie du journal.

PARTIE LEGALE

DOUAIRE COUTUMIER.

QUESTION.—Les immeubles de B. étaient sujets au douaire coutumier de sa femme maintenant décédée. Ils sont aussi sujets au douaire des enfants issus du mariage. Ces enfants, étant tous majeurs, peuvent-ils vendre leur droit à ce douaire ?

RÉPONSE.—Non.—Les enfants n'ont droit au douaire qu'à la condition de renoncer à la succession de leur père (1), car personne ne peut être héritier et douairier en même temps. La renonciation à la succession d'une personne vivante est nulle; on ne renonce pas à une telle succession (2). Or, puisque le droit au douaire est subordonné à la renonciation à la succession, il s'ensuit nécessairement que ce droit ne peut pas être vendu tant qu'il n'est pas ouvert. Cette vente serait aussi nulle que la renonciation à la succession du père qui vit encore.

Il est bien vrai que la loi permet à la femme majeure de renoncer à son douaire et que cette renonciation a effet même contre ses enfants. (C. c. arts. 1444-1445.) Le code C. (art. 1446) permet même aux enfants majeurs, après la mort de leur mère, de renoncer dans certains cas au douaire non ouvert; mais il y a là un autre ordre d'idées : la loi a considéré l'intérêt des tiers et, pour leur assurer la sécurité dans les transactions qu'ils feraient avec le père, elle a permis une renonciation qui libère les propriétés. D'ailleurs ce que la loi, pour des raisons particulières, permet dans un cas, n'autorise pas à se départir des règles ordinaires dans les autres cas.

On prétendrait vainement tirer de l'article 456 du code civil un argument favorable à la cession des droits du douairier. Cet article permet à l'appelé, avant l'ouverture de la substitution en sa faveur, de disposer "*de son droit éventuel aux biens substitués,*

(1) C. C. Art. 1467.

(2) Excepté par contrat de mariage (c. c. arts. 658 et 1257.)

“ *sujet au manque d'effet par caducité etc.* ” Le cas de substitution non ouverte est tout à fait différent de celui du donaire non ouvert. Il ne s'agit pas, dans le cas de substitution, de la succession du grevé qui vit encore, mais bien de celle du substituant qui est mort. Et, si la substitution a été créée par une donation entrevifs, il ne s'agit pas d'aucune succession mais de biens actuels et il n'y a pas par conséquent aucune succession à laquelle il faille renoncer pour recueillir ces biens. Ces deux cas, loin d'être identiques, montrent une différence radicale.

CONTINUATION DE COMMUNAUTÉ.

1^{ère} QUESTION.—Une veuve, pendant qu'elle était en continuation de communauté avec ses enfants, a acquis, avec les deniers de la communauté, d'un de ses enfants, héritier pour un huitième de son père, ses droits successifs. Peut-elle, en remboursant à la communauté les deniers qu'elle en a tirés pour cette acquisition, réclamer un huitième de la succession de son mari en sa qualité de cessionnaire ?

L. E.

RÉPONSE.—Non. Toutes ses acquisitions tombent dans la continuation de communauté. (c. c. art. 1330.)

2^{ème} QUESTION.—En vertu de l'article 1326 du code civil le survivant est-il privé de succéder dans les biens qui dépendent de la communauté et de sa continuation, ou dans les biens qui dépendent de la continuation seulement ?

L. E.

RÉPONSE.—La question soumise me paraît très claire. Le survivant est privé des deux sortes de biens qui, en réalité, ne forment tous ensemble qu'une seule masse. La continuation n'est pas une nouvelle communauté, c'est la communauté elle-même qui, sauf quelques modifications, a continué sans interruption. Cette privation est l'une des peines dont la loi se sert pour punir le survivant qui n'a pas fait inventaire.

TESTAMENTS.

QUESTION.—Les notaires ont l'habitude de déclarer, dans les testaments, que le testateur est sain d'esprit. L'omission de cette déclaration est-elle une cause de nullité ?

RÉPONSE.—Non.—La loi n'exigeant pas une telle déclaration, son omission ne peut avoir aucune conséquence fatale. L'article 831 du code civil exige que le testateur soit sain d'esprit, mais il ne va pas plus loin.

D'ailleurs “ l'allégation du notaire, que le testateur est sain

“ d'esprit, n'est pas un obstacle à la preuve du contraire. ” (Trop-long, Donations et Testaments, No. 472.) Ainsi c'est à celui qui prétend que le testateur n'avait pas la lucidité d'esprit suffisante pour faire son testament, à prouver sa prétention.

MARGUILLIERS.

Nous reproduisons l'article suivant de la “ *Justice* ” du 31 décembre 1890.

A PROPOS DE L'INSTALLATION DES MARGUILLIERS DANS LE BANC D'ŒUVRE.

“ Pour être marguillier, il suffit d'être éligible, élu et d'accepter. La prise de possession du banc d'œuvre, ou l'installation, n'est nullement nécessaire, parce que la loi ne la prescrit nulle part. Il convient cependant d'installer dans le banc d'œuvre, même avec quelque solennité, le marguillier nouvellement élu. Cette installation, quand elle a lieu, se fait suivant l'usage établi dans chaque paroisse, et cette cérémonie, comme la discipline intérieure des églises, est réglée par l'autorité ecclésiastique. La loi n'a rien à y voir.

“ Le banc d'œuvre n'est exigé par aucune loi. C'est affaire d'usage et d'administration dans chaque paroisse. Là où il existe, il pourrait être supprimé, avec la permission de l'Ordinaire, qui a toujours son mot à dire en pareille matière.

“ Cependant, il convient aussi de distinguer, dans l'église, les marguilliers en exercice; car ils y sont les gardiens de la paix et du bon ordre. De là le banc d'œuvre qui, généralement, est orienté de tel façon que ces marguilliers puissent avoir toute l'assistance sous les yeux, et remarquer quiconque cause du désordre, afin d'intervenir immédiatement. Comme presque toutes les paroisses ont aujourd'hui des connétables, le banc d'œuvre n'a pas autant de raison d'être qu'autrefois.

NOTE DE LA REDACTION

Monseigneur Désautels, dans son Manuel des Curés, page 34, prétend que le marguillier élu est obligé d'accepter cette charge, sauf les cas légaux d'exemption.

Il ajoute, page 40, que “ En général, ” la nomination d'un nouveau marguillier, en Canada, n'est notifiée à la paroisse, que par l'exercice public que le nouvel élu fait de ses fonctions. ” “ Les “ règlements et les usages de chaque paroisse doivent être suivis “ littéralement sur cet objet. ” (Boyer, administration temporelle des paroisses, vol. 1, page 37.)

LES PASSIONS ET LA NATURE HUMAINE

Unusquisque tentatur à concupiscentiâ suâ, attractus et illecebis.

Chacun est tenté, attiré, alléché par sa propre concupiscence. (JACOB, I, 14.)

Messieurs,

Telle est la grande réalité de la vie humaine proclamée par l'apôtre saint Jacques ; et cette réalité, qui nous explique tous les mystères qu'elle renferme dans son sein, est proclamée par l'Apôtre comme la grande loi de l'histoire.

L'homme, ici-bas, depuis la chute primitive, est soumis à cette loi du combat et de la résistance. Il faut qu'il lutte et lutte encore contre la concupiscence qui l'attaque, il faut qu'il résiste à tous ses entraînements, repousse toutes ses amorces, toutes ses séductions. A cette condition, et à cette condition seulement, il peut aller à sa destinée, conquérir la bienheureuse éternité, éviter la prévarication qui l'éloigne de son éternelle destinée ; et par-là échapper au châtement que réserve à la Prévarication humaine, la divine justice.

Mais, qu'est-ce que cette chose mystérieuse que l'Eglise appelle dans sa langue, avec l'Apôtre, la concupiscence ? La concupiscence, qui conçoit et engendre le péché, comme le péché engendre la mort ? C'est ce que j'entreprends de vous montrer dans les exercices de cette semaine.

Messieurs, il y a au plus profond de notre vie, une chose qui d'ordinaire décide de ces quatre points graves que nous avons signalés jusqu'ici, et qui nous en explique le mystère ; une chose qui naît, grandit, se développe avec nous et ne nous quitte à aucune étape de cette vie du temps ; une chose que connaît déjà l'enfance, que connaît mieux l'adolescence, mieux encore l'âge mûr, et qui ne délaisse pas même tout à fait la vieillesse ; une chose qui est tellement en nous, qui nous est si intime, qu'elle est comme le fond de nous-mêmes et constitue en nous le grand foyer de la vie ; une chose avec laquelle partout et toujours, au chemin de cette vie, nous avons à compter ; parce qu'elle peut être en nous, selon la direction qui lui est donnée et l'essor qu'elle prend, la plus grande puissance pour le mal, ou le plus énergique ressort pour le bien ; une chose, par conséquent, qu'il importe éminemment de bien connaître, afin de s'en servir, en la tournant à tout le bien qu'elle peut accomplir, et en nous mettant en garde contre tout le mal dont elle nous menace ; une chose, pourtant, avec laquelle, toute grave et sérieuse qu'elle est, beaucoup d'hommes irréfléchis et folâtres jouent comme des enfants, et qui, à la faveur de cette irréflexion et de cette légèreté, les envahit en les séduisant, parfois les conduit à des chutes, et par suite, à des désastres qu'ils n'auraient jamais imaginés.

Cette chose si grave et si décisive, si puissante et si menaçante, déjà vous l'avez devinée : c'est ce que nous nommons les *Passions*.

Eh bien, Messieurs, au fond de cette concupiscence génératrice

du péché et de la mort, voilà ce qu'il y a : les Passions, mais les Passions par la chute originelle retournées contre leur but ; ce qui constitue en essence la concupiscence elle-même.

C'est donc des Passions que je veux vous entretenir : sujet grave, important, décisif, qui par lui-même atteint le fond de votre vie, et touche d'aussi près que possible au grand œuvre de votre conversion ; puisque toujours, en des mesures et en des situations diverses, consommer l'œuvre de sa conversion, cela revient à vaincre ses Passions, à briser avec ses Passions.

Aujourd'hui je demeurerai, si je le puis dire, au seuil du sujet ; et dans ce discours préliminaire, j'essaierai de vous introduire dans ce grand sujet, en vous montrant simplement ces deux choses : 1^o Ce que sont ; 2^o Ce que peuvent en nous nos Passions, dans notre situation présente.

En d'autres termes : quelle est la nature et la réalité vraie de nos Passions ; quel est le rôle et la portée des Passions dans notre vie humaine.

I

La première question qui se pose naturellement au début de ce discours, est celle-ci : Qu'est-ce que les Passions, et quelle en est la vraie définition ?

Certes, s'il est une chose sur laquelle il importe de ne pas se tromper, et dont on ne pourrait sans péril se faire une notion fautive et une définition inexacte, ce sont sans contredit les Passions ; parce que, une erreur sur cette chose, qui touche au plus intime de la vie, entraînerait nécessairement la perversion de toute la vie. D'autre part, il n'y a rien dans notre vie humaine sur quoi il soit plus facile de se faire ce qu'on appelle des illusions. Souvent, en effet, nous croyons n'obéir qu'aux inspirations des plus grandes pensées, et aux impulsions des mouvements les plus généreux ; tandis qu'en réalité, sans nous en rendre bien compte, nous obéissons aux inspirations malsaines ou aux injonctions impératives de notre Passion.

Voilà pourquoi, avant de vous montrer ce que peuvent en nous les Passions, et quel'est leur rôle dans notre vie humaine, il importe de vous dire d'abord ce qu'elles sont en elles-mêmes ; quelle en est la nature et la réalité vraie.

Sous ce rapport, une définition abstraite empruntée à la science physiologique ou psychologique vous servirait peu. Vous comprendrez mieux ce que sont nos Passions, si vous voulez considérer attentivement avec moi ces trois choses : le *fait*, le fait subjectif qui atteste l'existence de nos Passions ; la *source* vivante qui nous révèle l'origine de nos Passions ; le *principe* qui constitue l'unité, ou ce qu'on pourrait nommer la synthèse de nos Passions. La notion vraie de nos Passions sortira, d'elle-même, de la constatation et du développement de ces trois points, qui résument tout ce qu'il nous importe de savoir sur la nature et la réalité de nos Passions.

Et tout d'abord, Messieurs, pour éviter ici le vague de l'abstraction, et pour échapper aux difficultés d'une métaphysique trop subtile, je crois devoir, avant tout, constater un fait : le fait toujours

actuel et toujours saisissable, le phénomène tangible de nos Passions, telles qu'elles s'accusent pour nous au plus intime et au plus profond de notre vie. Quand on a saisi en soi, sur le fait, la Passion vivante, on n'a plus guère besoin d'en savoir la définition ; ou, si vous voulez, la définition sort d'elle-même de la nature des choses et du sens de notre propre vie.

Or, voici un fait éternellement vrai de notre vie humaine considérée sous ce rapport ; un fait perpétuellement varié dans ses modifications intérieures et dans ses manifestations extérieures ; mais un fait, dans sa substance, toujours semblable et toujours identique à lui-même.

Lorsque nous nous replions sur nous-mêmes, pour nous rendre attentifs aux phénomènes de notre propre vie, nous assistons, si je le puis dire, à un drame intérieur dont nous sommes tout à la fois, le théâtre, l'acteur et le spectateur, et dans ce drame qui se joue dans notre for intérieur, nous constatons quelquefois des péripéties émouvantes, si ce n'est des dénouements désastreux.

Là, au centre même de notre vie, nous sentons comme nous sentons notre vie elle-même, des mouvements qui nous entraînent vers les hommes et les choses, et d'autres mouvements qui nous en éloignent ; des mouvements qui épanouissent notre cœur, et d'autres mouvements qui le resserrent ; des mouvements qui l'exaltent et d'autres qui l'abattent ; des mouvements qui nous poussent en avant et d'autres qui nous ramènent en arrière. Oui, là même, au centre de notre vie, il y a des attractions et des répulsions, des tendances et des fuites, des actions et des réactions, des contractions et des expansions : mouvements vastes, multiples, profonds, qui souvent se mêlent, se heurtent les uns contre les autres ; mouvements tumultueux quelquefois, dont le bruit nous épouvante, comme la voix d'une tempête : agitation orageuse, qui fait parfois d'une âme comme une mer en tourmente et incapable de se reposer ; "*quasi mare fervens quod quiescere non potest.*"

C'est quelque chose comme le flux et le reflux de l'Océan, le flux de la vague qui nous précipite vers les choses, et le reflux de la vague qui nous en retire ; et parmi ces flots de la vie qui se poussent et se repoussent, les uns allant expirer au rivage en y jetant leur écume, et les autres nous rejetant dans cet abîme qui est nous-mêmes, en y ramenant la tempête : et ces flots, qui trop souvent menacent de submerger la vie, tantôt semblent en la soulevant l'élever jusqu'au ciel ; "*ascendunt usque ad cœlos ;*" et tantôt semblent en la précipitant l'engloutir dans les abîmes ; "*descendunt usque ad abyssos.*"

Vous demandez, peut-être, quels sont ces flots toujours plus ou moins agités ; ces flots qui passent et repassent dans un cœur tourmenté, tantôt un à un, tantôt plusieurs ensemble, et tantôt tous à la fois ?

C'est le flot de nos craintes ou de nos espérances ; c'est le flot de nos tristesses ou de nos joies ; c'est le flot de nos colères et de nos vengeances ; c'est le flot de nos orgueils et de nos ambitions ; c'est le flot de nos haines et de nos jalousies ! Et ces flots, qui s'appel-

lent les uns les autres, viennent quelquesfois, par leurs secousses, répétées battre, en la menaçant, notre faible et fragile vie ; comme les vagues viennent battre sur les flancs d'un frêle navire : et je crois voir d'ici l'homme assailli par ses Passions, environné des ténèbres qu'elles font autour de lui, pareil au nautonier cherchant l'étoile à travers les nuages et luttant contre la tempête.

Certes, si vous connaissiez le monde, surtout si vous connaissez l'homme, vous conviendrez qu'en décrivant ce phénomène, je n'invente rien, je constate. Combien peut-être, même parmi vous, peuvent dire ; Un jour cette vivante agitation, cette tourmente orageuse, ce fut l'histoire de ma vie ; car ces flots et encore ces flots, tous plus ou moins je les ai sentis passer sur moi : "*Omnes fluctus transierunt super me ;*" et je sais, à ne pas l'oublier, ce que c'est que ce drame intime de la vie de mes Passions."

Ah ! sans doute, ce drame trop souvent tragique, tel que je viens de le peindre, ne se joue pas également au fond de toute âme vivante ; et là même où il s'accomplit, il ne se produit ni dans les mêmes proportions, ni avec les mêmes péripéties. Il y a, sous ce rapport, des variétés et des diversités indéfinies ; ajoutons même, si vous voulez, qu'à un âge de l'homme, il est des vies qui le souffle des Passions, souffles de colère, de vengeance, de jalousie, de haine, de cupidité, d'orgueil, de sensualité, ont peu remuées encore ; vies relativement reposées et tranquilles, pareilles à la surface transparente d'un lac, que les vents n'ont pas ou presque pas soulevée.

Mais quiconque a vécu, quiconque surtout a traversé cette mer orageuse que l'on appelle la monde, s'il n'a cédé à ces souffles qui en entraînent tant d'autres, en a plus ou moins senti les attentes et les secousses. Du reste, plus ou moins excité et attisé par les influences du dehors, au fond de toute vie humaine le foyer des Passions est le même. Elles peuvent se révéler plus ou moins violentes, plus ou moins impérieuses ; mais elles *sont* : et l'honneur et le mérite de notre vie, ce n'est pas d'être sans Passions, mais de combattre, de vaincre, de dominer ses Passions, et de leur imprimer la direction voulue par le Créateur.

Quoi qu'il en soit, du reste, des variétés et des diversités plus ou moins accusées dans telle ou telle vie humaine ; voilà le *fait*, le grand fait psychologique de notre vie : un ensemble de mouvements et d'agitations, d'attractions et de répulsions, d'actions et de réactions qui, dans des variétés indéfinies et avec des péripéties diverses, constituent la réalité, pour ainsi dire dramatique et quelquefois même tragique, de notre royaume intérieur.

Eh bien ! Messieurs, ces mouvements souvent indélébiles et purement spontanés, ces mouvements de tendance ou de fuite, d'attraction ou de répulsion, dans lesquels nous sommes tout d'abord *passifs*, c'est précisément ce que nous appelons, à cause de cela même, nos *Passions* ; parce que dans leurs premiers mouvements elles représente la *passivité* ou le côté passif de notre vie.

C'est ainsi qu'une philosophie toute populaire nous révèle le nom vrai, le nom sincère des Passions, sortant de leur nature ;

tant il est vrai que les choses ne sont jamais mieux nommées que par elles-mêmes ; et avec le nom, sort également de la nature des choses, la définition que nous cherchons ; car, il est pour nous évident que tout mouvement de tendance ou de fuite qui précède en nous toute délibération, est une Passion, et jusque-là n'est et ne peut pas être autre chose.

D'où viennent ces mouvements et ces agitations, ces attractions et ces répulsions, dont je viens de constater en quelques mots la réalité vivante ? C'est la seconde question à laquelle il faut répondre, c'est la seconde chose qu'il faut entendre pour bien comprendre ce que sont les Passions.

Ces mouvements intérieurs tels que je les ai peints, qu'est-ce qui les produit en nous ? Quelle en est, au fond de notre vie, la source réelle, la cause vraiment efficiente ? Oui, je le demande, et vous devez vous le demander avec moi : qu'est-ce qui produit en nous ce drame de la vie humaine, qui dans des proportions et sous des formes diverses, se joue autant de fois et sur autant de théâtres qu'il y a d'âmes vivantes dans notre humanité ? A laquelle de nos puissances intérieures, à laquelle de nos activités intimes faut-il attribuer l'existence et la création de ces phénomènes ?

Est-ce à la force de notre intelligence ? Assurément non ; notre intelligence est calme et sereine comme une contemplation ; elle a quelque chose de la vie angélique. Cette intelligence assiste à ce spectacle de notre vie intérieure, mais elle ne le fait pas : l'acte de mon intelligence n'est pas un entraînement, c'est un regard ; ce n'est pas une impulsion, c'est une vision : en un mot, dans le drame intérieur dont nous avons parlé, l'intellect n'est pas acteur il n'est que spectateur.

Si ma puissance de *penser* n'est pour rien dans ces mouvements et ces agitations que je nomme mes Passions, ma puissance de réfléchir y pourra-t-elle quelque chose ? Non ; comme je viens de le dire, ces mouvements d'ordinaire précèdent toute réflexion. Ces mouvements et ces agitations, qu'est-ce donc qui les produit et leur donne leur impulsion ?

Est-ce notre *imagination*, cette puissante magicienne si féconde en création de toutes sortes ? Ah ! sans doute, cette puissance peut ajouter à ce drame des péripéties nouvelles : mais, d'ordinaire, elle en subit les effets plutôt qu'elle n'en est la cause ; et si elle peut quelquefois en aggraver les dénouements, elle n'est d'ordinaire pour rien dans son origine et son commencement.

Où donc est-elle, la cause vraiment efficiente de tous ces mouvements que je nomme Passions ? Est-ce la puissance de notre *volonté*, de cette volonté qui tient, ou du moins doit tenir en nous les rênes de notre gouvernement intérieur ? Nullement, car ces mouvements je ne les ai pas commandés ; souvent même j'aurais voulu les prévenir ; et sous leurs chocs involontaires, et si je le puis dire, sous leur étreinte forcée, il semblerait que, comme saint Paul, sous le coup de leur violence, je fais ce que je ne veux pas ; "*quod nolo malum hoc ago.*" Loin de les appeler, je leur résiste ; ma volonté leur fait obstacle. Mais leur violence tend à

briser l'obstacle, et parfois elle le brise ; comme un fleuve impétueux fait violence à la digue qui doit le contenir dans son lit.

Et, si aucun de ces courants qui traversent ma vie, n'a le pouvoir d'ébranler ma volonté ferme sur son trône ; je sens très bien, en même temps, que je n'ai pas toujours la puissance de dire à ces forces qui malgré moi m'envahissent, ce que Dieu, au commencement, dit à la mer en lui posant ses barrières : "*Huc usque venies* ; tu viendras jusque-là : tu n'iras pas plus loin, et là tu briseras l'orgueil de tes flots ; *ibique confringes tumentes fluctuos tuos.*" Je puis, je le sens, résister à l'agression ; je ne puis toujours empêcher l'agression elle-même. Résister à l'attaque et vaincre dans le combat, c'est la puissance de mon humaine liberté, armée de la grâce divine ; mais, subir l'attaque et en ressentir les secousses, c'est la nécessité de ma vie. Là, l'empire de ma *libre activité* finit ; là, l'empire de la *passivité* commence ; et tout me crie que ma volonté elle-même, si puissante et si souveraine soit-elle, n'est pour rien dans ces mouvements et ces agitations intérieures, dont les secousses et les violences s'imposent à moi, sans moi, et le plus souvent malgré moi.

Ainsi, ni mon intelligence, ni ma réflexion, ni mon imagination, ni ma volonté ne me révèlent et ne m'expliquent l'origine et la source de tout ce que je sens vivre et se remuer dans ce drame intérieur, où les Passions sont aux prises avec les Passions,

D'où vient donc cet ensemble de mouvements et d'agitations qui est en moi, qui est moi-même ; et pourtant que je n'ai ni prévu, ni provoqué, ni voulu, ni ordonné ? Ah ! tout cela sort, comme de sa source naturelle, de ce qui est en moi le point central de ma vitalité, c'est-à-dire de mon *cœur*. Le cœur est, en effet, le grand centre vital ; centre de la vie morale et de la vie physique elle-même ; et c'est de là que sortent, comme de leur lieu natal, ces mouvements passionnés et ces impulsions spontanées. Bref, les Passions sont la grande vitalité du cœur humain : c'est là qu'elles naissent, et c'est de là qu'elles sortent pour remuer notre vie au dedans, ou pour faire au dehors leurs explosions dramatiques. Mais ces mouvements attractifs et ces mouvements répulsifs, comment et par quoi sont-ils suscités et provoqués eux-mêmes ? Qu'est-ce qui les fait naître, grandir et se soulever en moi ?

Ils viennent des attractions et des répulsions que les personnes et les choses exercent sur moi-même ; ils viennent des affinités ou des incompatibilités, des sympathies ou des antipathies qui existent entre les forces vives qui se remuent en moi, et celles qui se remuent hors de moi ; ils viennent, en un mot, des attraitifs ou des dégoûts, des beautés ou des laideurs, du bien ou du mal, des repoussements et des entrainements que je ressens, en face des mille choses qui m'environnent, me pressent et m'obsèdent de toutes parts ; en sorte que ces forces vives du dehors et ces forces vives du dedans ne se peuvent rapprocher, et beaucoup moins se toucher, sans provoquer en moi ces explosions qui ne sont pas plus libres à leur premier moment, que les explosions résultant du contact de certaines forces, dans le monde matériel.

Rendons sensible ici, par quelques exemples, ce jeu des mouvements du cœur humain.

Un objet, un être vivant surtout, se pose devant vous, réalisant et montrant en lui tout ce qui entraîne, tout ce qui charme, tout ce qui triomphe par la puissance native de l'humaine sympathie. Devant cette vision, quelque chose qui est en vous répond à ce qui est hors de vous. Il y a comme une puissance mystérieuse et comme une force invisible qui vous tire, ou du moins tend à vous tirer hors de vous ; et je ne sais quoi crie en vous : Allons à lui ! Ce qui m'attire par cette force victorieuse, ce sera le bonheur : puissance des *attractions*.

Au contraire, un autre être paraît devant vous ; c'est la laideur en personne, laideur physique et laideur morale ; ou bien, cet homme est un ennemi, et son seul aspect vous fait horreur ; quelque chose crie en vous : Arrière cet homme ; fuyons bien loin de lui : puissance des *répulsions*.

Un autre a méconnu la grandeur et le mérite qui est, ou que vous croyez être en vous ; il vous a outragé : il vous a jeté cette chose qui se supporte le moins, à savoir, le *mépris*. Tout votre être s'indigne et se soulève ; et tout crie en vous : Le misérable, il m'a méprisé ! Je me vengerai ! et un mot comme celui-ci sera entendu sortant d'un cœur humain :

Tombe sur moi le ciel pourvu que je me venge.

Certes, Messieurs, voilà bien des mouvements du cœur et des agitations de l'âme, qui ne vous ont pas demandé la permission d'exister. Ces attractions et ces répulsions n'ont attendu, pour se produire, ni les conseils de votre raison, ni les ordres de votre volonté. Sans doute, contre ces attractions et ces répulsions, vous pouvez réagir ; c'est le privilège de votre liberté de pouvoir leur résister, et c'est l'honneur de notre royauté de savoir leur commander. Il nous appartient d'en être les maîtres, non les esclaves. Souvent même, comme nous le verrons mieux plus tard, notre devoir, notre plus vulgaire devoir est, au besoin, de refouler leurs envahissements, de repousser leurs assauts et de nous poser à l'encontre de leurs exigences.

Mais ces secousses, ces commotions, ces violences, il y a un premier moment où vous les *subissez*, et où vous en souffrez. Jusque-là vous êtes *passifs* ; et tout cela n'est pas votre libre activité c'est votre simple passivité ; ce n'est pas votre Prévarication, c'est votre Passion.

Il est vrai—et une expérience universelle ne nous l'apprend que trop—ce mouvement, qui est le fait de la Passion, peut-être voulu, il peut être consenti, et même plus ou moins provoqué par une liberté complice. Ce plaisir qu'il apporte même jusque dans le trouble qu'il cause, peut être librement et sciemment accepté. Que dis-je ? peut-être l'avez-vous trop appris aux dépens de votre innocence : la volonté peut courir à sa rencontre ; elle peut l'appeler, lui sourire, lui applaudir ; et par là, elle peut lui ouvrir toutes les portes de l'âme, laisser la Passion y entrer à pleines voiles, et s'y faire un empire que rien ne lui disputera plus.

Mais alors, ce n'est plus seulement la Passion, ou un acte spon-

tané; c'est une volonté, c'est un acte libre; c'est une liberté conspirant avec la Passion et en acceptant la domination, ou plutôt la tyrannie. Mais j'insiste sur ce point : la Passion, comme *telle*, la Passion qui n'est que la Passion, ce n'est qu'un mouvement, un mouvement spontané, qui n'a pas besoin pour se produire d'être prévu par la raison, médité par la réflexion, consenti par la volonté, commandé par la liberté. Et c'est ici la frontière éternelle, la ligne profonde séparant en nous les deux empires qui sont en nous : l'empire du *volontaire* et de l'*involontaire*, du *libre* et du *spontané*; et, si nous ne l'avions reconnue, une fois au moins dans notre vie, cette frontière qui sépare ces deux mondes; jamais nous ne pourrions rien entendre des mystères que l'humanité porte en ses flancs agités.

Nous avons vu, Messieurs, les divers mouvements qui attestent, comme *fait* et comme *phénomène*, l'existence ou la réalité de nos passions; mouvements d'attraction ou de répulsion, de tendance ou de fuite; et nous venons de voir quelle en est la *source* ou le point de départ. Nous avons constaté qu'ils viennent tous, comme de leur lieu natal, de notre cœur, c'est-à-dire, du centre de notre vie.

Nous leur avons, en vain, cherché une autre source. Aucune de nos autres facultés, raison, réflexion, imagination, volonté, liberté, ne nous rendent de leur existence un compte suffisant; et nulle, si ce n'est notre cœur ou notre puissance d'aimer, ne nous explique le mystère de leur naissance. Je le comprends, la vie est dans le mouvement. *Vita in motu*, disent les philosophes: le mouvement dans les êtres animés, tient à la vie. Or, dans la nature humaine, au dire de la sainte Ecriture, toute vie vient du cœur. "Faites bonne garde autour de votre cœur: *omni custodiâ serva cor tuum*; parce que c'est du cœur même que procède la vie; *quia ex ipso vita procedit*." Et puisque la vie s'identifie avec le mouvement, il est naturel que ce mouvement sorte du cœur avec la vie elle-même, c'est-à-dire, avec l'amour qui constitue la grande, ou plutôt *toute* la vitalité du cœur.

Dès lors, il est facile d'entendre ce que l'on peut nommer l'*unité* et la *synthèse* de toutes nos Passions, ou de tous les mouvements de notre cœur; en d'autres termes, leur force unitaires, ou leur vivante unité; car cette unité vivante ou cette force unitaire n'est autre que l'*amour*, l'amour, fond commun et substantiel de toutes les Passions.

Il serait trop long de parcourir, en les énumérant et en les caractérisant, toutes les puissances qui se remuent dans cet empire agité de nos Passions, c'est-à-dire au fond de notre cœur humain. Je ne veux pas les nommer, beaucoup moins encore les définir toutes une à une, ni lire avec vous toutes les pages plus ou moins intéressantes de ce livre vivant, où est écrite pour chacun l'histoire, et, si je le puis dire, la monographie de ses Passions. Il y a là des variétés et des diversités qui s'étendent comme à l'infini.

Ce qu'il importe ici surtout de bien voir et de bien vérifier dans ce royaume plus ou moins troublé des Passions humaines, ce n'est pas leur *diversité*, c'est leur *unité*; ce n'est pas leur physiologie particulière; c'est ce que je nomme leur fond commun, où

toutes se tiennent, se touchent, se compénètrent comme dans leur centre universel, et s'embrassent au sein de leur unité.

Or, cette unité, cette unité vivante, le fond commun de toutes nos passions, je le répète, s'exprime par ce nom dans le monde trop profané, et que je vous demande la permission de prononcer ici, en le prenant dans son sens le plus large et le plus profond : *L'amour!* point central, fond intime de notre vie humaine. "Otez de notre vie l'amour dit le grand Bossuet, il n'y a plus de Passions. Posez l'amour, vous les faites naître toutes;" ou du moins vous en posez la raison suffisante, la cause génératrice.

Cette parole de notre illustre Bossuet, est d'une profondeur égale à sa simplicité. Il n'y a que le génie, pour dire en des termes si simples, des choses si profondes. Ce mot seul nous fait toucher, avec le fond du cœur humain l'unité de nos Passions.

On avait pu dire déjà : Le cœur humain n'a que deux Passions : l'amour et la haine : l'amour par lequel il poursuit et attire ; la haine par laquelle il fuit et repousse, Ce dualisme, qui résume en deux toutes les passions, n'est pas encore ici la grande simplification : car le fait est que, fondamentalement, il n'y a pas même deux Passions, il n'y en a qu'une. Posez l'amour ; vous les faites toutes naître, et vous voyez leurs diversités serésoudre dans leur unité.

Pour peu qu'on examine de près ce qu'il y a au fond de toute humaine Passion, on y découvre, en effet, toujours la même chose, un *amour*. A la lettre, toute Passion vivant en nous, n'est que notre amour vu sous un aspect *déterminé* ; en d'autres termes ; toutes nos Passions, de quelque nom qu'elles se nomment, et quel que soit le mouvement qui les entraîne ou les précipite, ne sont que des *modifications* de notre amour.

Il en est ainsi : toute Passion dans un cœur humain n'est qu'une situation, un mode, une impulsion. un mouvement de l'amour qu'il renferme. Voyez plutôt :

Qu'est-ce que la *tristesse*, si ce n'est un amour qui souffre de la séparation de ce que l'on aime ? Et qu'est-ce que la *joie*, si ce n'est un amour heureux de son union avec l'objet aimé ? Qu'est-ce que l'*espérance* ? Un amour qui attend la possession de ce qu'il aime. Et qu'est-ce que le *désespoir* ? Un amour qui ne peut plus rien attendre, et qui n'attend plus rien. La *colère*, qu'est-ce, si ce n'est un amour qui s'indigne et s'emporte contre ce qui le blesse ? La *vengeance*, un amour qui poursuit, pour l'anéantir, l'objet qui l'a blessé ? La *jalousie*, qu'est-ce, si ce n'est un amour qui s'attriste et souffre du partage de son objet ? La *crainte*, est-ce autre chose qu'un amour menacé de perdre ce qu'il aime ? Et l'*audace*, est-ce autre chose qu'un amour qui, pour arriver à embrasser ce qu'il aime, ne connaît plus d'obstacle, et brave tous les dangers ?

Ainsi vous le voyez, toutes nos Passions, quel que soit leur objet, ne sont jamais que des situations, des aspects, des modifications de cet amour qui est le fond de notre vie ; et c'est cet amour, qui, selon qu'il est affecté par tout ce qui le touche, explique tous ces mouvements de tendresse et de fuite, d'attraction et de répulsion, dont nous avons parlé, en signalant, au début, le phénomène général de la vie passionnée.

Il n'est pas même jusqu'à la Passion de la haine, qui ne soit encore un aspect, une forme, une situation de notre amour. La haine, qui est ce semble, ce qu'il y a de plus diamétralement opposé à l'amour, la haine, c'est cependant encore notre amour ; mais notre amour fuyant et repoussant le mal opposé au bien qu'il veut embrasser ; la haine, enfin, n'est qu'un amour *retourné*. Il est manifeste que je hais le néant de tout l'amour que j'ai pour l'être. Je hais la mort de tout mon amour de la vie. Je hais le mal de toute la force de l'amour que je sens en moi pour embrasser le bien.

Ainsi, nous haïssons et nous fuyons la mortification et l'austérité, de tout l'amour que nous avons pour le plaisir et la sensualité ; et nous repoussons les choses du ciel, de tout l'amour qui nous attache aux choses de la terre.

Telle est, Messieurs, l'admirable *unité* et simplicité qui se révèle au fond de ce monde pourtant si varié, si divers, et souvent si compliqué, des passions humaines. Comme il est, à la surface des choses, une couleur par laquelle s'expliquent toutes les couleurs ; et comme au fond même de la nature matérielle, au dire de la science, il y a une force cachée qui est le secret et le ressort de tout : ainsi, dans la nature humaine, il y a une passion qui est l'abrégé, la synthèse et l'unité de toutes nos passions : notre amour ; l'amour, l'universel principe, l'universel moteur, l'universel acteur et opérateur dans les domaines variés et multiples de notre vie.

Aussi, saint Augustin, cet autre génie, qui non moins que celui de Bossuet, disait dans les mots les plus simples les choses les plus profondes, saint Augustin a trouvé pour exprimer ce que nous disons ici, un mot superbe de profondeur et de simplicité, alors qu'il a dit en parlant de notre vie : " Le poids de ma vie, c'est mon amour ; *pondus meum amor meus*. " Et comme tous les corps gravitent par leur centre, ainsi ma vie entière gravite par mon amour qui en est le centre ; "*pondus meum amor meus*". Se peut-il dire plus clairement et plus simplement, que notre amour est le ressort, le moteur, le propulseur de tous les mouvements de notre vie ?

Aussi, écoutez ce qu'ajoute ce grand homme, pour compléter cette pensée vraiment révélatrice : " Partout où je vais, partout où je me porte, " c'est mon amour qui me pousse, mon amour " qui m'entraîne ; *quocumque feror, amore feror*. "

Et voilà pourquoi, au fond de tous ces mouvements et de toutes ces agitations, au fond de toutes ces attractions et de toutes ces répulsions, au fond de ces secousses et de ces tourmentes de nos passions, il n'y a vraiment qu'une chose une seule et même chose : notre amour qui va et vient, qui avance et qui recule, qui se précipite en avant ou qui fuit en arrière ; notre amour qui se soulève ou qui s'abat ; qui monte et retombe, comme les vagues poussées par le vent dans une heure de tempête ; notre amour qui tantôt s'épand au dehors, comme une mer qui menace d'inonder ses rivages, et tantôt revient sur lui-même, comme s'il voulait se creuser des abîmes.

Et voilà, Messieurs, la raison fondamentale et vraiment explicative de ce qui nous reste à mettre en évidence, à savoir, le rôle

prépondérant et la portée décisive des Passions dans notre vie : ce qui revient à dire, que la direction bonne ou mauvaise et la destinée heureuse ou malheureuse de notre vie, dépend du gouvernement de nos Passions. (à suivre.)

LE FILS DU MEURTRIER OU L'ERMITE DU VERCORS

Au pied des Alpes, sur une petite colline d'où l'œil découvre au loin des sites variés et pittoresques, s'élevait autrefois le manoir des barons d'Omblèzes, dominant de ses tourelles élancées le joli bourg du même nom. Les villageois vivaient heureux, à l'ombre du donjon protecteur ; ils aimaient leur seigneur et maître, dont ils partageaient les peines aussi bien que les joies, et la dame châtelaine, son épouse, qu'ils appelaient leur mère.

Tout ce qui peut embellir la vie, tout ce qui peut la faire aimer ; gloire brillante, vastes domaines, respect et amour de ses sujets, le baron le possédait. Pourtant il n'était pas heureux : il lui manquait un bien qu'il appréciait plus que tout le reste, un fils à qui il pût transmettre son nom avec ses richesses. Que lui importait l'éclat qui l'environnait, s'il devait s'éteindre avec lui ?

Le Ciel enfin exauça ses vœux et lui donna ce fils tant désiré. Ce jour-là, avant que l'heureuse nouvelle eût transpiré au dehors, tandis que la bannière d'azur flottait sur les remparts, comme aux plus beaux jours, et que la cloche du beffroi réveillait de ses plus gais carillons les échos endormis de la vallée, des groupes nombreux se formaient sur la grande place, et les paysans se demandaient entre eux si l'on célébrait au castel le retour de quelque joyeux anniversaire, ou l'arrivée de quelque haut et puissant seigneur. Mais, quand la nouvelle se fut répandue, on n'entendit plus que des cris de joie, des applaudissements et des acclamations enthousiastes : " Longue vie et prospérité à notre nouveau seigneur ! " répétait la foule, et des domestiques en livrée, circulant au milieu des groupes joyeux, distribuaient à pleines mains les sols parisis et les pièces d'argent.

Le reste de la journée fut consacré aux plaisirs et aux préparatifs des solennités du baptême. Les villageois, pour mériter les largesses du généreux baron, voulurent élever, aux abords du château, des arcs de verdure avec des guirlandes et des couronnes de fleurs, et, le lendemain, ce fut sous un berceau de feuillage que passa le cortège pour se rendre à l'église, où devait se faire la cérémonie. Les prénoms de *Georges* et d'*Arthur* furent donnés à l'enfant.

Pendant la messe d'action de grâces, tandis que manants et vassaux multipliaient leurs oraisons et menus suffrages afin d'obtenir que l'enfant fût préservé de *malemort*, et qu'il fût toujours

digne du noble sang des barons d'Ombières, les cierges du sanctuaire s'éteignirent tout à coup, sous un souffle invisible, et l'on ne manqua pas d'en tirer un mauvais présage, car on était fort superstitieux, en l'an de grâce 1560. Cette circonstance n'avait point échappé au baron ; mais elle ne fut pas capable de troubler son bonheur, et, de retour au château, après la cérémonie, il répondit aux acclamations du peuple, qui se pressait sur son passage, par de nouvelles largesses et de bienveillants sourires.

N'avait-il pas tout ce qu'il avait désiré ? Son fils, l'objet de tant d'espérances, il le verra grandir à ses côtés. Près de lui et près de la baronne, sa vie s'écoulera désormais tranquille et sans amertume... Mais, hélas ! les joies de ce monde ne durent pas !

La nuit vint, le calme se fit autour du vieux donjon. Le baron, bercé par les promesses de l'avenir, souriait à l'enfant endormi, et son esprit s'égarait au sein des plus beaux rêves, lorsque soudain un cavalier heurta, du pommeau de sa longue rapière, à la porte extérieure du château. Un manteau noir enveloppait l'étranger de la tête aux pieds, et son regard, dans l'ombre, semblait lancer des flammes. Il ne venait pas, voyageur attardé, demander asile au castel : il voulait s'entretenir seul à seul avec le seigneur de l'endroit. Sur sa demande, le baron l'introduisit dans une salle retirée, dont la porte se referma sur eux avec un bruit sinistre... Rien ne transpira au dehors de ce qui se passa, dans cette nuit, entre le sire des Ombières et son nocturne visiteur.

Cependant, comme une jeune plante sur un sol fécond, l'enfant grandissait sous le regard maternel. Son âme docile s'ouvrait tout à la fois au bonheur, à la vertu et aux affections de la famille : rien n'était charmant comme de voir, à côté de la figure régulière de la baronne, la tête mutine de l'enfant blond. Aussi ne tarda-t-il pas à devenir l'amour et l'orgueil de tout le village. L'aumône qui tombait de sa petite main, et qu'il accompagnait toujours d'un gracieux sourire, acquérait un nouveau prix aux yeux des manants, et les funestes présages qui avaient marqué le premier jour de sa vie n'étaient plus, pour eux, que comme un léger nuage dans un ciel d'azur.

Que manquait-il donc au baron pour être heureux ? Son regard, toujours sombre, ne s'illuminait que par intervalles, aux saillies ravissantes de la gaieté de son fils : son visage avait quelque chose d'inquiet et de troublé, et, sur son front, les orages secrets traçaient de jour en jour de plus larges sillons. En vain son épouse cherchait-elle à découvrir la cause de ses peines ; ses prières et ses larmes demeuraient sans résultat : elle ne recevait pour toute réponse que des paroles évasives.

Un soir cependant, elle résolut de tenter un dernier effort pour pénétrer le mystère dont le baron cherchait à s'entourer. Le vent du nord soufflait avec violence à travers la forêt, et de larges flocons de neiges tourbillonnaient dans les airs ; le baron était assis, dans la grande salle, près de lâtre de la vaste cheminée, où flamboyaient des troncs entiers de frênes et de sapins. Jechanne, son épouse, se tenait à l'angle opposé, et Georges était dans ses bras.

Pour l'endormir, la baronne chantait :

“ Noël ! Noël !
 Anges du Ciel,
 De mon fils fermez la paupière,
 Veillez sur lui, comme sa mère !
 “ Noël ! Noël !
 Du haut du Ciel,
 Petit Jésus, douce Marie,
 Bénissez-le, je vous en prie ! ”

Et l'enfant s'endormit, en murmurant : “ Jésus, Marie, bénissez-moi ! ” Et la chatelaine l'emporta dans une chambre voisine, le coucha dans son petit berceau, et déposa sur son front un dernier baiser, puis elle revint s'asseoir auprès de son époux.

— “ Nous sommes seuls maintenant, dit elle d'une voix suppliante et pleine de tendresse, de grâce, baron, dites-moi quelle est la cause de votre tristesse. Ne suis-je pas votre meilleure amie, et me jugez-vous indigne de partager vos douleurs ? ”

— Jehanne, répondit le baron avec un accent de sombre désespoir, ce secret qui me tue, je l'emporterai dans la tombe ! Ne cherchez pas à le découvrir :... ce serait votre mort !... Dans quelques heures, ajouta-t-il plus bas, comme s'il se parlait à lui-même, dans quelques heures, moi ou mon fils... Chevalier maudit !... Oh ! prenez ma vie, mais épargnez mon enfant !... ”

— Que dites-vous, messire ? votre vie ?..... la vie de votre enfant ?... Eclaircissez cet horrible mystère ; je vous en conjure, je le veux ! ” Et, en parlant, la baronne était tombée à genoux, élevant vers son noble époux ses mains suppliantes et ses yeux remplis de larmes.

— “ Puisque vous voulez tout savoir, reprit le baron après un moment de silence, — d'ailleurs, il n'est plus temps de feindre, — écoutez ; mais, au prix de mon sang, j'aurais voulu vous épargner le coup qui va vous frapper.

“ Il y a vingt ans, dans un chemin solitaire, un noble chevalier tomba sous le fer d'un assassin. Personne ne soupçonna le crime, car le seigneur revenait au castel après une longue absence, après une guerre. Le meurtrier s'empara des titres de sa victime : il hérita de sa puissance et de son nom. Marié à la fille d'un comte du voisinage, il devint père. Il crut alors qu'il pourrait oublier, qu'il pourrait enfin être heureux. Il n'en fut rien : le remords le poursuivait, nuit et jour, dans sa prison dorée. Un soir, un cavalier se présente au château et demande à lui parler. — “ Je connais ton crime, lui dit-il ; demain, j'irai te dénoncer à la justice, et l'on saura partout que le loyal chevalier n'est qu'un vil assassin..... Pourtant, ajouta-t-il, je te fais grâce, si tu consens à me livrer ton fils, dans trois ans, à pareil jour et à minuit... Ton fils, dans trois ans, ou, demain, pour toi la potence : choisis..... ” — Le chevalier, sous l'influence de son mauvais génie, prêta l'horrible serment. L'infâme marché fut conclu, et le parchemin que tenait le cavalier..... je le signai !..... ”

Un cri déchirant répondit à ces paroles : la châteleine tomba sans vie, aux pieds de son époux.

Le meurtrier, l'œil égaré, comme si les sentiments qui agitaient son âme lui eussent enlevé la conscience de ce qui venait de se passer, se promenait à grands pas dans la vaste salle. Minuit sonna... Au même instant, une main de feu se posa sur son épaule. Il tressaillit : le cavalier noir était là, devant lui, debout et menaçant.

“ Eh bien ! baron des Omblèzes, dit-il, d'une voix railleuse, tu vois que je suis fidèle à ma promesse : je viens savoir si tu songes à tenir ton serment. Tu reconnais bien cette signature, noble sire ! elle a plus de prix à mes yeux que tes lettres de noblesse. C'est aujourd'hui que tu dois me livrer ton enfant. Où est-il cet héritier d'un nom si bien acquis ? Il est à moi. Allons, hâte-toi, ou demain, baron, la potence aura noble gibier ! ” — “ Silence ! ” reprit le meurtrier glacé de terreur, et il posait un doigt sur sa bouche, en montrant la châteleine étendue sans mouvement. — “ Elle ?... Tu peux parler sans crainte ; elle ne peut plus entendre ; elle est morte... Allons ! car le temps presse. ” — Et, se dirigeant vers la chambre où reposait l'enfant, le cavalier ouvrit la porte et s'approcha du berceau. — “ Mon fils ! ” s'écria le baron, revenant à lui-même à la vue du danger, et s'élançant, dans son désespoir, entre Georges et l'inconnu, “ mon fils ! mon fils ! — plutôt la mort ! ”... Un sinistre éclat de rire répondit seul à son cri suprême.

Dans ce moment, l'enfant dormait tranquille, son petit bras replié autour de sa tête blonde. Rêvait-il aux anges, ses frères ? ou bien sa mère, du haut du Ciel, lui répétait-elle les chants qui l'avaient endormi ? La légende ne le dit pas. Mais son visage s'épanouissait dans un gracieux sourire, et, au moment où le cavalier noir allait écarter les rideaux bleus de son berceau, ses petites lèvres s'agitèrent, et il murmura : “ Jésus, Marie, bénissez-moi ! ”.....

Soudain, la lampe qui éclairait la salle s'éteignit ; un cri de rage ébranla les échos du castel, un fracas épouvantable se fit entendre, et au dehors le vent mugit avec plus de fureur.

Le cavalier noir avait disparu ; mais il tint sa promesse, et quand, le lendemain, les halbardiers entrèrent pour se saisir du meurtrier, le manoir était désert. On n'y trouva que le corps inanimé de la châteleine, et, dans son berceau, l'enfant, qui pleurait en appelant sa mère.

* * *

L'aventure du sire des Omblèzes fit grand bruit au village ; mais personne ne put dire ce qu'était devenu le baron. — Désormais la Providence veillera sur l'orphelin.

Une vieille nourrice, toute dévouée à la baronne, recueillit l'enfant et l'emmena dans son pays, au pied des montagnes du Vercors. Le château demeura sans habitants : dans la contrée, on ne l'appela plus que le *château maudit*, et, dans les veillées d'hiver, les enfants frémirent plus d'une fois au récit de la lugu

bre histoire. On disait que tous les ans, pendant la nuit de Noël, l'âme du baron revenait au castel, en compagnie du noir cavalier, et ceux qui passaient, le soir, près du donjon, entendaient parfois comme des bruits de chaînes et de sourds gémissements. Le lierre étendit son feuillage sur tous les murs, et les oiseaux de nuit s'établirent dans les meurtrières. Chaque jour on les voyait, au crépuscule, sortir sans bruit de leurs retraites, voltiger lourdement autour du vieux manoir, puis se replonger, comme de noirs esprits, dans les tours solitaires.

Cependant le fils du meurtrier grandissait, et la nourrice charitable s'attachait à développer en lui les vertus qui font le bonheur de l'homme. L'enfant répondait aux soins de sa mère adoptive et la comblait des marques de sa tendresse et de son attachement ; mais il avait parfois des moments de rêverie étrange : interrompant tout à coup les éclats de sa joie naïve, il fixait son regard et s'arrêtait immobile. A quoi songeait-il alors ? Voyait-il passer dans son esprit comme un vague souvenir d'un bonheur perdu ? ou bien la figure sinistre qui avait troublé son dernier sommeil au château venait-elle le visiter ?... Souvent il racontait que, la nuit, une vision charmante lui apparaissait et lui tendait les bras en l'appelant à elle. La vieille nourrice alors essayait une larme, imprimait un baiser sur le front de l'enfant et le pressait sur son cœur. Tous les ans, elle le conduisait sur la tombe de sa mère : l'enfant s'agenouillait avec bonheur sur la pierre funéraire, et ses prières ardentes s'élevaient à Dieu pour celle qu'il appelait sa bonne mère du ciel.

Il allait atteindre sa vingtième année, quand la nourrice mourut. Désormais seul sur la terre et privé de son dernier appui, abandonné, inconnu, que va-t-il devenir ? On lui avait raconté le mystère de sa naissance, l'infâme marché de son père, et cette pensée ajoutait au sentiment de son abandon la honte et le déshonneur. Mais il savait aussi que Dieu veille sur ceux qui recourent à lui, et que la bonne Vierge, qui avait soustrait son enfance aux desseins de l'enfer, ne l'abandonnerait pas dans sa détresse et son malheur. Plein de reconnaissance et d'un saint abandon aux mains de la Providence, il résolut de se retirer dans un ermitage, et de consacrer sa vie à l'expiation du crime de son père.

Il partit. Le soleil montait à l'horizon quand le pieux jeune homme pénétra dans les sombres forêts du Vercors, dont les massifs se prolongent jusqu'à Grenoble et à la Grande-Chartreuse. Il erra tout le jour dans les profondeurs de ce vaste désert, sans rencontrer personne. Mais, vers le soir, tandis que du haut d'un roc élevé il cherchait à découvrir quelque hutte de charbonnier, pour s'abriter pendant la nuit, il aperçut, à quelques pas de lui, une chèvre, qui s'enfuit à son aspect, et se réfugia près d'un vieillard assis au pied d'un chêne. Georges aussitôt se dirigea vers lui. Le vieillard se leva à son approche, et, s'avancant à sa rencontre, lui souhaita la bienvenue. Sa longue barbe blanche tombait en beaux flocons sur sa poitrine, son front chauve était sillonné de rides profondes, creusées par les années, par les cha-

grins peut-être, et son regard avait la douceur et la sérénité que donnent le calme et la prière. Georges fut rassuré : il se trouvait en présence d'un ermite.

— "Vieillard, lui dit-il d'une voix douce, je suis un voyageur sans asile : au nom de Dieu, accordez-moi l'hospitalité pour cette nuit ; demain, je continuerai ma route.

— "Le nom de Dieu, répondit l'ermite, ne doit pas être invoqué en vain ; suivez-moi, jeune homme, j'aurai le plaisir de partager avec vous l'abri de mon humble toit et le pain de l'aumône et de la charité.

— "Merci ! dit Georges, le Seigneur vous le rendra." Et il s'engagea, à la suite du vieillard, dans un sentier à peine tracé, au-dessus duquel s'étendaient en se croisant les larges branches des chênes et des sapins. Il se trouva bientôt au milieu de constructions en ruine : c'étaient les restes d'une vieille abbaye saccagée par les Albigeois.

— "Entrez, lui dit le cénobite, en lui indiquant, au milieu d'un pan de mur lézardé, une ouverture étroite : vous êtes chez vous."

Georges pénétra, en se baissant un peu, dans une salle assez vaste, où se trouvaient un christ, une table, deux sièges et un petit lit. L'ermite fit asseoir son hôte, et plaça devant lui les seuls mets délicats qu'il possédait : un pain noir, du lait, du miel et des fruits de son jardin. Georges avait marché toute la journée : il mangea avec appétit. "C'est Dieu, se disait-il à lui-même, qui m'a conduit ici. Oh ! non, la Providence, je le vois bien, n'abandonne jamais ceux qui se confient en elle ! Que vous êtes heureux ! s'écria-t-il après un moment de silence, en s'adressant au vieillard, et que j'envie votre sort ! Si vous voulez m'accepter pour compagnon, je demeurerai près de vous : ces ruines vont à mon cœur, et je sens déjà que je vous aime." Il fit alors le récit de son infortune et des malheurs de sa famille, et confia au vieil ermite son projet de quitter le monde et de vivre dans la solitude, pour expier le crime de son père. Le vieillard paraissait l'écouter avec un intérêt tout particulier : ses regards ne pouvaient se détacher du beau visage du jeune homme, et des larmes roulaient dans ses yeux.

— "Vous êtes le fils du baron des Omblèzes ?" s'écria-t-il, avec une émotion qu'il s'efforçait en vain de contenir, en interrompant Georges tout à coup.

— "Oui, répondit le jeune homme. Vous avez peut-être connu ma famille ?

— "Beaucoup, répliqua l'ermite," et de grosses larmes coulèrent sur ses joues. "Pauvre baronne ! ajouta-t-il ; pauvre orphelin !... Mais, dites-moi, ce père si coupable, vous avez du le maudire bien souvent !..."

— "Oh ! non : un fils ne doit pas maudire son père. Le mien, sans doute, aura obtenu de Dieu son pardon ; peut-être, avant de mourir, a-t-il fait pénitence ; et qui sait si en ce moment il ne veille pas sur moi, du haut du ciel, avec ma bonne mère !..."

(à suivre)